

Femmes et travail

Contrairement aux idées reçues, les femmes ont toujours travaillé. Mais selon les époques cela n'a pas toujours été reconnu et leur droit au travail a souvent été remis en cause.

Le débat est toujours d'une grande actualité, comme le prouvent les nombreuses polémiques et réflexions qu'a provoquées la récente loi autorisant le travail de nuit des femmes (2000). En matière d'égalité des chances au plan professionnel comme d'égalité des salaires, les avancées de la condition des femmes sont lentes et le fruit d'une grande mobilisation.

Il faut attendre les années soixante-dix et le mouvement féministe pour que les progrès soient réellement significatifs : lois contre les discriminations sexistes à l'embauche (1975), loi proclamant l'égalité de rémunération (1972) ou encore l'égalité professionnelle (1983).

Au début du xx^e siècle, les femmes travaillent à domicile, aux champs comme à l'usine, mais leur main-d'œuvre est très exploitée. En 1907, les femmes mariées peuvent disposer de leurs salaires, mais il faut attendre 1965 pour que celles-ci puissent exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari. D'autre part, la féminisation de certains métiers est longue à accepter et bien des concours dans les ministères sont fermés aux femmes.

Si la Première Guerre mondiale accélère l'accès à certains emplois, l'entre-deux-guerres et la période vichyste renvoient les femmes dans leurs foyers. Dans un cas on a « besoin » des femmes, leurs droits progressent ; de l'autre, domine la conception de l'épouse et mère sur qui repose l'équilibre familial même de la société.

Aujourd'hui les débats sont d'une tout autre nature. Avec la récente loi autorisant le travail de nuit des femmes, on s'avance progressivement vers une plus grande égalité, ou vers une indifférenciation, entre les hommes et les femmes.

14 et 15 – Femmes aux champs.

Carte postale et photographie.

Archives départementales de la Somme,
8 Fi 4354 et 14 Fi non cotés.
Collection Riquier.

Dans la Somme, comme dans tous les départements d'une France encore rurale, les femmes, tous les membres de la communauté villageoise (vieillards, enfants) participent et aident les hommes pour les travaux agricoles (notamment les semaines et la moisson).

Plus spécialement, elles s'occupent du jardin et de la basse-cour qui complètent les repas et parfois le revenu de la famille : la vente sur les marchés leur revient souvent.



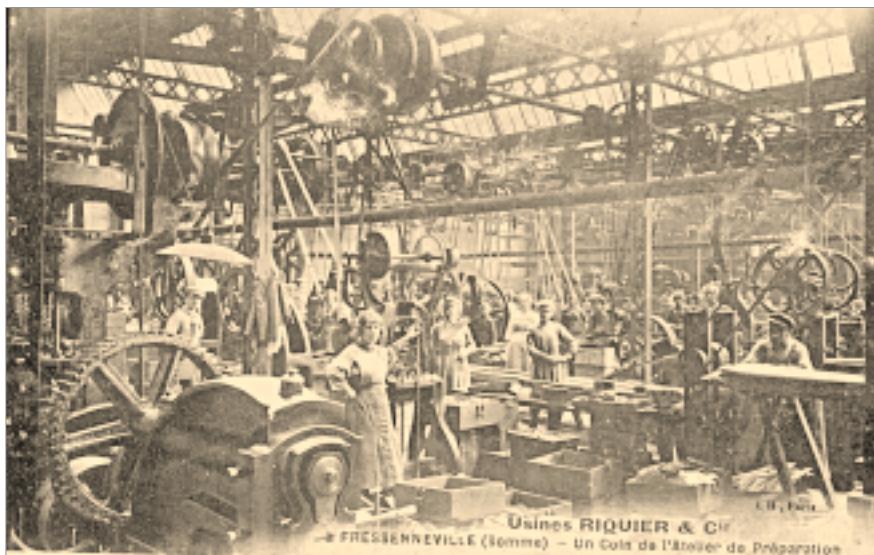
16 – Des pêcheuses de moules. Carte postale.

Archives de la Somme, 8 Fi 2397.

Sur la côte picarde, le ramassage des coquillages, moules et coques, est une activité d'appoint très prisée.

Mangés ou vendus, ils contribuent au repas et au revenu de la famille ; comme le jardin ou la basse-cour, ces travaux laissés aux femmes sont souvent des compléments indispensables.





*17 et 18 – Les usines
Riquier à Fressenneville.
Cartes postales.*

Archives de la Somme, 8 Fi
6386 et 8 Fi 6389.

À la fin du XIX^e siècle, dans le Vimeu, une industrie dispersée dans le milieu rural se développe dans la métallurgie et la sidérurgie : notamment dans le secteur de la serrurerie.

Au début du xx^e siècle,
les femmes sont présentes
et intégrées aux entreprises.



*19 – Extrait de
statistiques sur
la situation industrielle
et les salaires
de l'arrondissement
de Péronne, 1892.*

Archives de la Somme, 99 M
80046/13.

Dans le textile, comme dans toutes les branches industrielles, les femmes, et les enfants, perçoivent un salaire très inférieur à celui des hommes. Même si les tâches et la qualification demandées sont différentes, les journées de travail sont équivalentes. Ces deux groupes constituent une main d'œuvre exploitée.

20 – L'usine Jihair
à Amiens. Carte postale.
Archives de la Somme, 8 Fi
4806

Dans cette usine de café,
les femmes sont aussi
au travail.



21 – Article du Mémorial d'Amiens, 9 juin 1916.

Archives de la Somme, 614 PER 16.

Pendant la Grande Guerre, à l'arrière, le travail des femmes s'accentue au fur et à mesure de l'allongement de la guerre. Les femmes remplacent les hommes mobilisés ou morts dans tous les secteurs d'activités : agriculture, industrie, commerce, administration, transport, enseignement...

Les dames du Tramway

Nous avions déjà, en temps de paix, les demoiselles des P. T. T. Depuis la guerre, d'autres administrations avaient fait appel au concours féminin, notamment l'Intendance.

Chez les commerçants nous rencontrions les sténo-dactylo, sans oublier les caissières et les demoiselles de magasin. Mais depuis deux jours, une révolution toute pacifique, s'est produite dans nos habitudes locales.

C'est la Société des Tramways qui nous présente cette nouveauté. Deux charmantes dames font le service de receveuses sur la ligne Henriville.

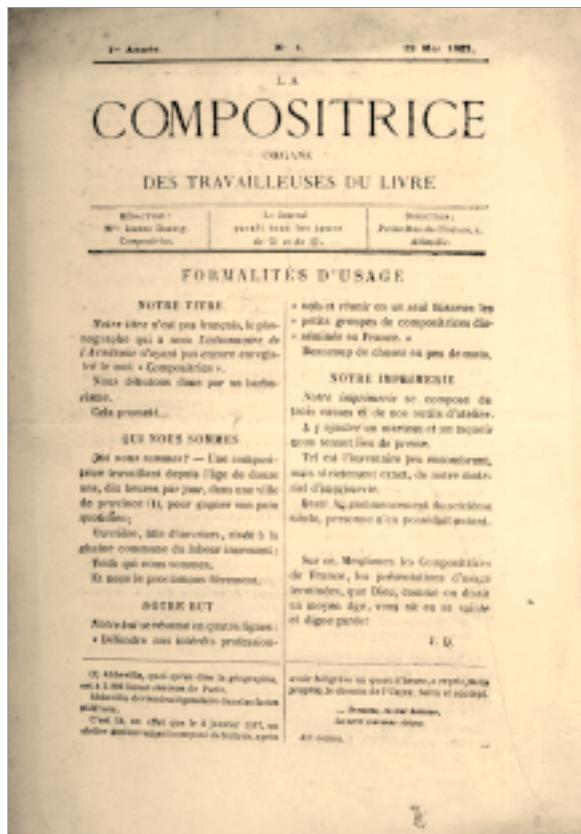
Vêtues d'une blouse noire, maintenue par une élégante ceinture, un coquet bonnet de police alertement posé sur une opulente chevelure et portant le monogramme T. A., tel est au physique le portrait des nouvelles receveuses dont l'amabilité deviendra bientôt proverbiale.

Le public leur fit bon accueil et le service se fit tout aussi rapidement, car les langues ne marchèrent que pour « le service ».

La curiosité éveillée sur leur passage est plutôt sympathique et dans quelques jours leur présence passera inaperçue.

Toutefois cette présence a été remarquée par d'autres femmes et même des jeunes filles, et de nouvelles demandes d'emploi sont arrivées à la Société des Tramways. Nous croyons que celle-ci n'emploiera que des femmes mariées, et pour commencer, en petit nombre.

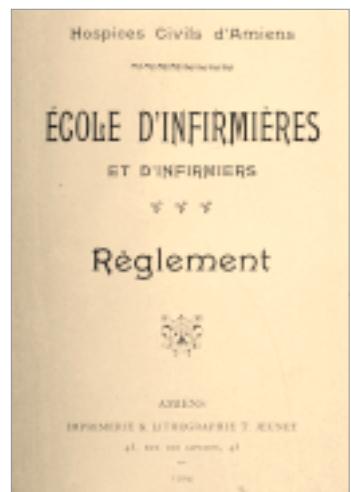
Dès aujourd'hui, les nouvelles receveuses conduiront seules leur voiture.



22 – *La Compositrice, organe des travailleuses du Livre, 1887.*

Archives de la Somme, 70 PER 1.

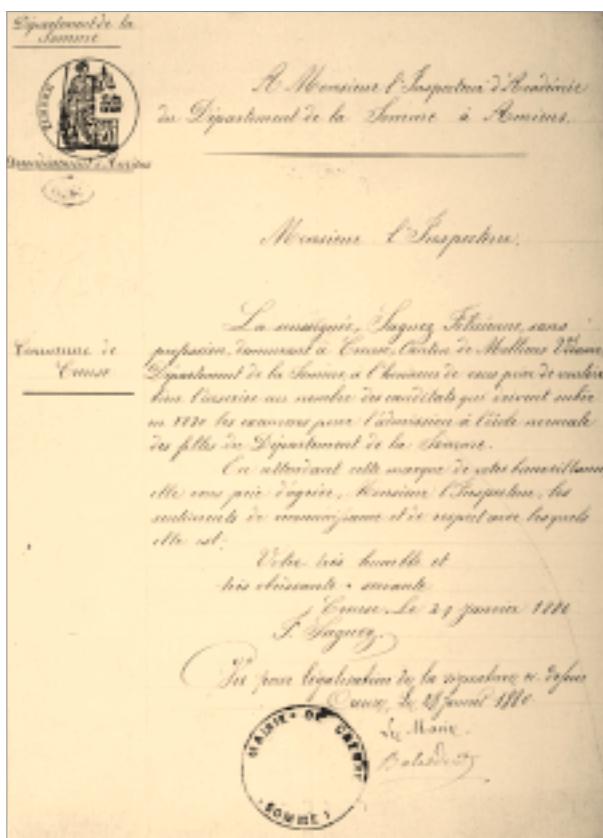
La Compositrice est une des premières associations de défense des intérêts des femmes. En effet, très peu de femmes sont syndicalisées. Il faut attendre 1920 pour que les femmes puissent adhérer, sans l'autorisation de leur mari, à un syndicat.



23 et 24 – *Brochure du règlement de l'école d'infirmières et carte postale du dispensaire-école de l'Union des femmes de France.*

Archives de la Somme, T 567 et 8 Fi 4324.

Soigner, s'occuper des malades a toujours été une activité dévolue aux femmes (on peut penser aux sœurs dans l'Hôtel-Dieu médiéval). La laïcisation de ces professions d'aide et de soulagement de la souffrance n'apporte pas de changement, comme le montrent le vocabulaire et la féminisation des noms des métiers liés à ce secteur : une infirmière, une sage-femme...



25 et 26 – Demande d'admission à l'école normale de filles du département de la Somme et photographie.

Archives de la Somme, T 3629.

La III^e République marque une étape importante dans les progrès de la scolarisation. Les lois de Jules Ferry favorisent la mixité à l'école primaire. Mais les filles sont exclues *de facto* des collèges et des lycées. Ce n'est qu'en 1919 qu'un baccalauréat féminin est institué. Il faut attendre 1924 pour que le bac soit à la fois féminin et masculin.

De même dans l'enseignement : cette profession leur est ouverte, mais c'est dans l'enseignement primaire que les femmes se trouvent cantonnées. Il faut cependant préciser que c'est dans ce métier public que la législation est la plus avancée : congés de maternité rémunérés, progression des salaires... Jusqu'aux années trente, l'État n'est pas un mauvais employeur ! Mais la crise économique et surtout le régime de Pétain marquent un retour en arrière brutal.

Femmes et travail



Comprendre

1. Identifier les documents

- ◆ Photographies.
- ◆ Textes.

2. Repérer

- ◆ L'évolution du travail et du salaire des femmes :
 - dans la loi, avec la chronologie ;
 - dans les faits, avec les textes ;
 - dans les symboles, dans les iconographies ;
 - dans les mentalités, avec des observations personnelles.

3. Thèmes à aborder

- ◆ Les notions de métier de femmes/métier d'hommes.
- ◆ Les choix professionnels des filles et des garçons.
- ◆ La reconnaissance du travail des femmes.
- ◆ La conquête de l'égalité salariale.
- ◆ L'acquisition de l'égalité professionnelle.
- ◆ L'indifférenciation entre le travail féminin et le travail masculin.

Mots-clés

Conventions collectives

Discrimination

Disparité

Égalité professionnelle

Égalité salariale

Féminisation

Harcèlement

Étudier

1. Réalisez une enquête sur le travail des femmes : les raisons expliquant qu'elles ont une activité professionnelle, choix ou contrainte ? Les types d'emplois exercés, les salaires, les chances de promotion, leur place et la considération qu'elles ont dans leur entreprise.
2. Réfléchissez à la place des femmes dans l'emploi pour l'avenir.
3. Cherchez des exemples de noms de métiers qui avant la loi de mars 1986 étaient toujours au masculin. Donnez leur féminin aujourd'hui.
4. Estimez-vous que cela changera certaines mentalités ? Argumentez votre réponse.
5. Le travail de nuit des femmes : faites-vous une opinion sur ce sujet de société actuel en lisant la presse.
6. Organisez un débat pour confronter vos idées.
7. Rédigez un paragraphe pour présenter les arguments favorables et défavorables.
8. Réflexion : à votre avis, le travail de nuit est-il un sujet de débat seulement pour les femmes ?

Chronologie



Femmes et travail

1900	1927	1931	1945	1950	1960	1970	1972	1975	1983	1986	1992	2000
Égalité de traitement pour les professeurs	Début des mesures contre le travail des femmes dans la fonction publique.		Le principe: «À travail égal, salaire égal» est inscrit dans la législation française.				Loi posant le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes.		La loi Roudy interdit toute discrimination professionnelle en raison du sexe.		Loi sanctionnant le harcèlement sexuel au travail.	Loi autorisant le travail de nuit des femmes.

Femmes et foyer

1907	1910	1934	1938	1942	1950	1960	1965	1974	1985	1988-1993
Loi autorisant la femme mariée à disposer librement de ses revenus	Instauration progressive des congés de maternité à plein traitement dans la fonction publique.	Début des restrictions du ministère du Travail contre le travail des femmes mariées.	Institution d'une prime pour les femmes mariées au foyer.			La femme mariée peut exercer une activité professionnelle sans le consentement de son mari et percevoir l'allocation principale de chômage, le cas échéant.		Congé parental ouvert à chacun des parents salariés sans distinction de sexe.	Égalité des époux dans la gestion des biens de la famille.	Droits spécifiques pour les mères de famille de trois enfants âgées d'au moins 45 ans.

Femmes et émancipation

I faut un siècle de lutte et de mobilisation pour que les droits des femmes progressent dans les domaines de l'avortement, du divorce, de la contraception, du sexisme, des violences sexuelles... Le chemin parcouru depuis Napoléon est immense.

En affirmant l'infériorité et l'incapacité de la femme, le code civil de 1804 soumet celle-ci au pouvoir absolu du pater familias.

Le divorce, institué sous la Révolution, est interdit en 1816 puis rétabli en 1884, mais la loi est favorable à l'époux. Sous l'occupation, le régime de Vichy impose encore des restrictions à ce droit déjà limité. Il faut attendre 1975 pour que le divorce par consentement mutuel soit autorisé.

La contraception et l'avortement sont des conquêtes difficiles à obtenir.

La limitation des naissances (malthusianisme) existe depuis le XVIII^e siècle mais l'État réprime durement cette pratique qui s'opère par des moyens rudimentaires et dangereux, voire mortels. Toute propagande anticonceptionnelle est interdite. En 1942, l'avortement est assimilé à un crime d'État. La fête des Mères est encouragée officiellement.

Les années cinquante marquent une rupture. Sur le modèle anglo-saxon, le planning familial informe les femmes sur les nouveaux procédés anticonceptionnels.

En 1967, le député Lucien Neuwirth fait voter la loi qui autorise l'usage de la pilule. Après les durs combats menés par les associations féministes, la loi Veil autorise en 1975 l'IVG, mais la publicité relative aux préservatifs et aux contraceptifs n'est autorisée qu'en 1991.

La loi continue à suivre et à encadrer l'évolution des mœurs, puisque les lois fondatrices Neuwirth et Veil ont été modifiées en 2000.

Dans ce domaine, comme au travail ou en politique, les remises en cause sont fréquentes. «Notre corps nous appartient» était le slogan des mouvements féministes des années soixante-dix. Aujourd'hui la femme n'est plus «en puissance de son mari»; il y a égalité dans le mariage; les Françaises ont les moyens médicaux et légaux de décider d'avoir ou non des enfants; les violences sexuelles sont sévèrement punies. Mais les mentalités ont-elles vraiment changé?

27 – Extrait du Journal mensuel des intérêts des mères et des enfants, 1908.

Archives de la Somme, 32 PER.

Soumises aux hommes, chefs de famille, depuis le code civil de 1804, les femmes sont cantonnées dans le double rôle d'épouses et de mères. Même un siècle après, la presse féminine va dans ce sens : la femme est représentée bonne épouse, bonne mère, serviable et attentive à la bonne marche du foyer et à l'éducation des enfants.



29 et 30 – Le sport féminin, le Franc sportif, 1926.

Archives de la Somme, 86 PER 1.

Pendant l'entre-deux-guerres, les sports et les loisirs se développent pour les catégories aisées de la population. Comme les hommes, les femmes pratiquent d'abord des sports individuels puis collectifs : ici la natation et le basket.



Les sports féminins ont déjà occupé une belle place au sein du Club Sportif Union d'Amiens et du Sporting Club



28 – Photographie de vaccination.

Archives des Antiquaires de Picardie.

Mères et enfants, un couple traditionnel.

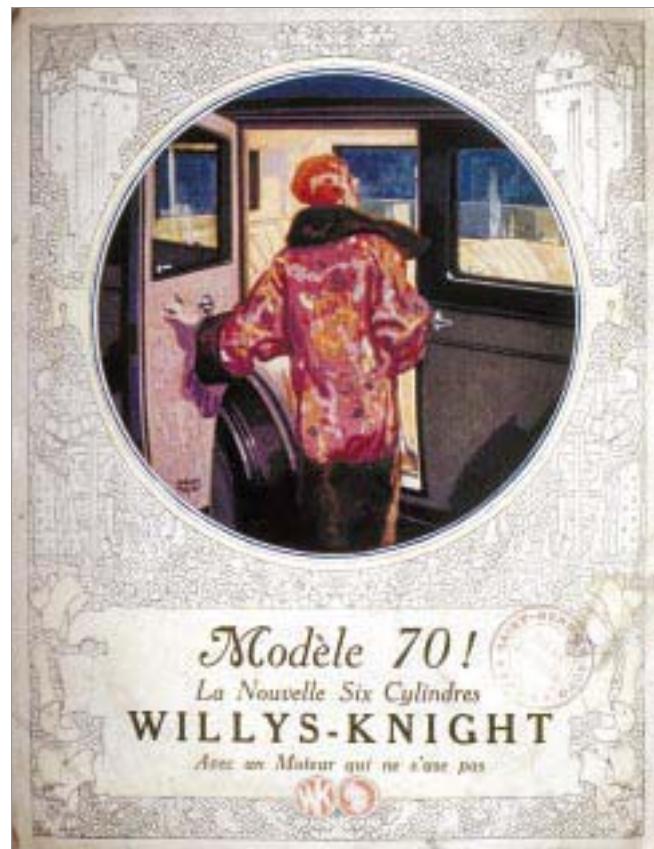


Les deux premières équipes de Basket-Ball de l'U.S.S.G.T.

31 et 32 – Catalogue de la nouvelle six cylindres Willys-Knight.

Archives de la Somme, fonds Guerlin, 1434.

Pendant les Années folles, les magazines à la mode présentent une femme « émancipée » et « libérée », coiffée « à la garçonne ». Une nouvelle société se met en place, une nouvelle image de la femme se construit et est utilisée dans les magazines ou par la publicité : ici pour une automobile « dernier cri ».



33 – Jeanne Goret-Prieur.

Archives de la Somme, non coté.

Dans les années trente, Jeanne Goret-Prieur est la première femme avocate à Amiens, dans une profession associée souvent aux hommes, qui s'est largement féminisée depuis. Cela montre que les femmes ne sont pas réduites aux domaines

spécifiques de l'éducation et de la santé : elles se voient aussi reprocher de dévaloriser des fonctions prestigieuses. Si la première secrétaire n'a pas fait la « une » des journaux, ce n'est pas le cas de celles qui s'affirment sur les terrains de l'exploit, du savoir et du pouvoir religieux, militaire ou politique, telle Élisabeth Guigou, première femme garde des Sceaux en 1997.



34 – Affiche de la Journée des Mères, 1943.

Archives de la Somme, Fonds diocésain, DA 2899.

Venue des États-Unis, lancée en France en 1926, imposée officiellement en 1941, confirmée sous la IV^e République, la fête des mères perdure jusqu'à aujourd'hui. Même si l'aspect commercial domine, et si cette journée est critiquée, elle reste importante dans la société française.

Bien sûr, elle a un sens particulier sous le régime de Pétain dans un contexte répressif, notamment à l'égard des femmes, plus que jamais cantonnées dans leur rôle de mère et d'épouse.



35 – Affiche de l'UFCS, Union féminine civique et sociale.

Archives de la Somme, 33 J 38.

Dans les années soixante-dix, le mouvement féministe se développe en France et dans le monde. Cela se traduit par une véritable explosion de groupes, d'associations... Divers organismes tentent alors de fédérer plusieurs

courants de pensées pour donner plus de force au mouvement et permettre de faire avancer plus concrètement leurs idées : dans la loi, dans le droit, dans la société, dans la vie privée ou, comme ici, dans la politique.



36 - Femmes et mondes, n° 65, janvier-février 1968.

Archives de la Somme, 33 J27.

À nouveau autorisé depuis la loi Naquet de 1884, le divorce ne peut

être demandé par les femmes, sauf dans les cas d'adultère constaté au domicile conjugal. Ce n'est qu'en 1975 que le divorce par consentement mutuel est autorisé.

37 et 38 - Deux articles du Courrier Picard, du 30 novembre 1974 et mardi 3 octobre 2000.

Archives départementales de la Somme, 812 PER 313 et 812 PER 624.

Depuis la fin des années soixante, les lois concernant les femmes évoluent, et tentent de suivre les changements de la société. En 1967, le député Lucien Neuwirth fait voter une loi qui autorise l'usage des contraceptifs. La publicité en reste interdite. À la suite, les premiers centres de planification sont ouverts pour permettre d'informer les femmes ; depuis 1970 à Amiens.

En 1974, la pilule et le stérilet sont remboursés et c'est en 1975, après une mobilisation féminine sans précédent et les efforts du ministre de la Santé, Simone Veil, que l'IVG, interruption volontaire de grossesse, est autorisée sous certaines conditions. Les débats ont été houleux et la loi devient définitive en 1979. Ce n'est qu'en 1982 que l'acte est remboursé par la Sécurité sociale.

En octobre 2000, une nouvelle loi Aubry modifie les lois Veil et Neuwirth, notamment en allongeant le délai légal de recours à l'avortement de 10 à 12 semaines, et en rétablissant l'autorisation de la distribution du Norlevo (pilule du lendemain) dans les collèges et les lycées. Mais si la loi suit et tente d'encadrer l'évolution des mœurs, elle punit ou poursuit aussi, depuis 1993, les auteurs d'actions violentes contre les centres d'IVG.

Ce qui va changer autour de l'IVG

Le délai légal pour pratiquer une IVG passe de dix à douze semaines de grossesse, soit quatorze semaines après les dernières règles.

Les mineures enceintes qui motivent leur refus de demander à leurs parents l'autorisation d'avorter pourront se faire accompagner, à la place,

d'un adulte de leur choix, un proche ou un membre d'assocation. On compte 10 000 grossesses d'adolescentes par an.

Les sanctions pénales liées à la publicité sur les contraceptifs et l'IVG seront supprimées. Les recours à l'IVG en dehors du cadre légal resteront

sanctionnés dans le code pénal, pour protéger les femmes, mais les médecins ayant pratiqué un avortement illégal ne seront plus interdits d'exercer.

La recodification du code de la santé publique a supprimé, depuis juin, l'obligation faite aux femmes étrangères de résider en France depuis trois mois pour pouvoir recourir à une IVG.

Une enveloppe budgétaire de 12 millions de francs a été affectée au budget 2000 pour renforcer en moyens humains et médicaux les équipes hospitalières pratiquant des IVG. Elle sera redemandée pour 2001 pour qu'à terme tous les services d'obstétrique du territoire soient assurés d'un centre d'orthogénie fonctionnel. A fin juin tous les crédits pour 2000 avaient été affectés et la moitié engagée.

Une permanence téléphonique est installée pendant les périodes estivales dans toutes les régions à partir du 1er juillet pour orienter les femmes vers les hôpitaux assurant des IVG. 60 000 francs ont été attribués par région qui seront redistribués de façon pérénne.

Afin de faciliter le recours à l'IVG médicamenteuse, le ministère a adressé une circulaire en ce sens aux directeurs d'établissements et demandé aux responsables de la sécurité sociale (AFSSAPS) d'examiner les possibilités d'étendre les indications de la mifégrine (pilule abortive) jusqu'à 63 jours après les dernières règles au lieu de 49 actuellement.



L'analyse du scrutin final

Voici l'analyse du scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'interruption de la grossesse, adopté hier matin, à 3 h 40 par l'Assemblée Nationale, en première lecture :

Nombre de votants, 479 ; suffrages exprimés, 473 ; majorité absolue, 237.

Pour l'adoption, 284 ; contre, 189.

Abstentions, 6. Non votants et excusés : 11.

Ce qui donne pour le détail des groupes, le tableau suivant :

GROUPES	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTEN- TIONS	ABSENTS OU EXCUSÉS
U.D.R. (174)	167	55	106	6	7
R.I. (65)	64	17	47	—	1
R.E.F. (52)	51	26	25	—	1
P.S. - R.G. (106) ...	105	105	0	—	1
P.C.F. (74)	74	74	0	—	—
Non-Inscrits (19) ..	18	7	11	—	1
Totaux (490)	479	284	189	6	11

Les votes des députés de la Somme

- Pour : Max Lejeune (Centre-Réformateur) ; René Lampe (P.C.F.) ; Audinet (Non inscrit).
- Contre : Charles Bignon (U.D.R.).
- Non votant : Messousière (U.D.R.).
- AISNE. - Pour : MM. Avranch, Brugnon (soc.), Le Meur, Renard (comm.), Mme E. Crépin (réé.).
- ORSE. - Contre : MM. Bessouet et Quantier (U.D.R.), F. Bénard (R.I.).
Pour : MM. Nessler (U.D.R.) et Hervant (réé.).

Femmes et émancipation

De la fête des mères à l'IVG



Comprendre

1. Identifier les documents

- ◆ Textes.
- ◆ Photographies.
- ◆ Cartes postales.
- ◆ Presse.

2. Repérer

- ◆ Dans la chronologie, la conquête du droit des femmes à choisir d'être mère.
- ◆ Dans l'iconographie, les utilisations du corps de la femme.
- ◆ Dans les textes, les mots, les expressions, qui montreraient le sexisme de la langue française.
- ◆ Dans la vie quotidienne, les comportements sexistes, misogynes ou machistes.

3. Thèmes à aborder

- ◆ L'image de la femme, de la mère, de l'épouse.
- ◆ L'image de l'homme, du père, de l'époux.
- ◆ La conquête du droit à la contraception et à l'avortement.

Mots-clés

Avortement
Contraception
Cliché
Émancipation
IVG
Machisme
Misogynie
Sexisme
Stéréotype

Étudier

1. Réfléchissez aux différentes images de la femme hier et aujourd'hui.
2. Réfléchissez ensuite sur celle de l'homme : y a-t-il des évolutions ou des clichés qui demeurent ? Argumentez votre réponse.
3. Réalisez, à l'aide de coupures de journaux, un dossier sur la femme et la publicité.
4. Dans les séries à la télévision, quel est le rôle des filles et des mères ?
5. Organisez des débats pour faire émerger les représentations et réfléchir sur les attitudes de chacun.
6. Comment faire évoluer positivement les relations entre les filles et les garçons ? Réfléchissez sur cette question.
7. Lisez la presse, écoutez les informations pour vous renseigner sur un sujet de société.
8. Faites-vous une opinion et trouvez des repères dans le monde contemporain.

Chronologie



Femmes et émancipation

1889	1920	1941	1950	1967	1970	1972	1973	1974	1975	1992	2000
Premier centre d'information et de vente de produits anticonceptionnels.	Criminalisation de la vente de produits contraceptifs et abortifs	Officialisation de la fête des mères	Instauration de la fête des mères.	La loi Neuwirth autorise la contraception	Gisèle Halimi défend une mineure jugée pour avortement.	Création des centres de planning familial.	Premiers cours d'éducation sexuelle dans les collèges et les lycées.	Remboursement de la pilule et mobilisation croissante en faveur de l'avortement.	Loi Veil autorisant l'IVG.	Loi condamnant les violences conjugales	Réforme de la loi Veil : allongement du délai légal de recours à l'avortement de 10 à 12 semaines. Rétablissement de l'autorisation de la distribution de la pilule du lendemain aux mineures dans les collèges et les lycées par les infirmières.

Femmes et éducation

1897	1900	1903	1919	1924	1930	1945	1959	1970	1972	1980	1989
Premier quotidien entièrement dirigé et fabriqué par des femmes, créé par Marguerite Durand : <i>La Fronde</i> .	Jeanne Chauvin, première avocate.	Marie Curie, prix Nobel de physique	Création d'un baccalauréat féminin	Unification des programmes pour les garçons et les filles.	Entrée progressive des femmes dans l'enseignement supérieur.	Création de l'Ena, école mixte	Mise en place de la mixité dans l'enseignement secondaire	Les femmes ont la possibilité de rattraper leur retard de formation.	Anne Chopinet, première femme major de promotion (école Polytechnique)	Marguerite Yourcenar entre à l'Académie française	La loi d'orientation sur l'éducation rappelle la mission de mixité et d'égalité de l'enseignement.

Bibliographie

Ouvrages

- DUBY G. et PERROT M. (dir.). *Histoire des femmes en Occident de l'Antiquité à nos jours*. Paris, Plon, 1990-1992.
- GASPARD F., SERVAN-SCHREIBER Cl. et LE GALL A. *Au pouvoir citoyennes ! Liberté, égalité, parité*. Paris : Seuil, 1992.
- GUERAICHE W. *Les femmes et la République*. Paris : Les éditions de l'Atelier, 1999.
- KNIBIEHLER Y. *La Révolution maternelle depuis 1945. Femmes, maternité, citoyenneté*. Paris : Perrin, 1999.
- LELIÈVRE F. et C. *L'histoire des femmes publiques contée aux enfants*. Paris : PUF, 2001.
- MONTREYNAUD F. *Le xx^e siècle des femmes*. Paris : Nathan, 1999.
- PERROT M. *Les femmes ou les silences de l'histoire*. Paris : Flammarion, 1998.
- PICQ P. *Libération des femmes. Les années mouvements*. Paris : Seuil, 1993.
- RIPA Y. *Les femmes actrices de l'histoire : France 1789-1945*. Paris : Sédès, 1999.

Revues

- *L'Histoire*, Les femmes, 5000 pour l'égalité : de Pénélope à Hillary Clinton. Numéro spécial 245, juillet-août 2000.
- *TDS*, Le vote des femmes, 1910-1945. n° 58, septembre 1994.

Adresse

Le service du droit des femmes du ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville fournit très volontiers de la documentation.

31, rue Le Peletier 75009 PARIS. Tél. : 01 47 70 41 58

Une autre façon d'aborder l'histoire

Le service éducatif

des archives départementales de la Somme

Visitez le bâtiment des Archives
ancien couvent des Visitandines.

Participez à un atelier
(sigillographie, cahiers de doléances, filiation, heraldique,
écriture d'une charte...) ou choisissez votre thème d'étude.

Accueillez les archives
dans votre établissement en empruntant gratuitement une de nos expositions
(*Jean Moulin, Reconstruire et se souvenir dans la Somme*,
Après la Première Guerre mondiale, La tourbe...).

Recevez
Textes et documents sur la Somme ou enrichissez votre collection
avec les derniers numéros parus :
n° 64 : La guerre froide
n° 65 : Entre Restauration et Révolution
n° 66 : Dans la Somme autour de la tourbe
n° 67 : De la IV^e à la V^e République
n° 68 : La ville réinventée
n° 69 : L'extrême droite
n° 70 : L'extrême gauche
n° 71 : L'administration préfectorale dans la Somme

Écrivez-nous ou contactez-nous
61, rue Saint-Fuscien. 80000 Amiens
Téléphone : 03 22 71 86 00. Télécopie : 03 22 92 16 98
Mél. : archives@cg80.fr.

Animateur culturel : Xavier Daugy ou Cécile Degnehegny.

Photographies de couverture :

Première de couverture : affiche de la Loterie nationale – affiche de l'UFCS.

Quatrième de couverture : affiche du PCF – affiche de la Ligue française pour le droit de vote des femmes – catalogue automobile.

Maquette : Stéphane Pruvost. Réalisation : François Dumont.

Responsable de la publication : Marie-Françoise Limon-Bonnet, directrice des Archives départementales de la Somme.

Crédit photographique : Stéphanie Rannou, Archives départementales de la Somme.

Numérisation des images : Stéphane Crépin.

Aide à la conception et saisie : Brigitte Boutté, Archives départementales de la Somme.

Achevé d'imprimer en novembre 2001 sur les presses de l'imprimerie
du centre régional de documentation pédagogique de l'académie d'Amiens

45, rue Saint-Leu, 80026 Amiens CEDEX 1

Alain Picquenot étant directeur.

Dépôt légal novembre 2001.